

---

# Assemblée générale

Documents officiels  
Cinquante-neuvième session  
Supplément N° 11 (A/59/11)

7 octobre 2004  
Français seulement

---

## Rapport du Comité des contributions

Soixante-quatrième session  
(7-25 juin 2004)

Rectificatif

**Annexe II, page 32, nouveau texte de l'article 3.4. du Règlement financier**

*Remplacer les mots « dans les 35 jours qui suivent la réception de la communication du Secrétaire général » par les mots « dans els 35 jours qui suivent l'émission de la communication du Secrétaire général ».*